



Rapporteur : Mme BOUTON

41 - Finances, Moyens des services

Rencontres européennes de la participation citoyenne

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

L'association Décider ensemble organise les Rencontres européennes de la participation cette année à Rennes du 24 au 26 octobre 2022.

Décider ensemble fait partie des structures associatives avec un rayonnement national sur les questions de participation citoyenne et de concertation.

Cet événement, organisé chaque année dans une ville différente, est à l'heure actuelle le rassemblement le plus important en France. Environ 800 acteur.rice.s de la participation et de la concertation s'y réunissent, issus de collectivités territoriales et institutions publiques, de grandes entreprises, d'associations, d'agences de participation et de concertation (consultants, civic tech) et du monde de la recherche.

Aujourd'hui, le public touché est majoritairement situé sur le territoire français et relativement « expert » du sujet. Néanmoins, les organisateurs affichent une volonté d'ouvrir ces rencontres à un public plus « novice » (citoyens, membres de la société civile organisée mais aussi nouveaux élus) avec l'organisation d'une soirée gratuite ouverte au grand public. Il y a aussi une volonté de s'ouvrir à l'Europe voire à l'international en mobilisant des intervenant.e.s et retours d'expérience étrangers.

Le thème central cette année est « La participation : partout et pour tous ? », avec des visites de terrain, tables-rondes, ateliers, partages d'expérience, etc. Nous avons intérêt à nous positionner sur cet événement national à triple titre :

1. Compte tenu de l'ambition politique du Département en matière de démocratie participative, ces rencontres seraient l'occasion de marquer notre positionnement et engagement dans cette dynamique, ce, vis-à-vis des autres collectivités du territoire national et breton, mais aussi par les acteurs du monde de la participation en général ;
2. Elles pourraient permettre de valoriser nos actions en matière de citoyenneté et de démocratie participative ;
3. Ce serait également une opportunité pour des agent.es, élu.es et partenaires du Département de s'inspirer, de s'acculturer et de se former à la démocratie participative.

Des interventions de représentants du Département pourraient se concrétiser dans la participation à des tables rondes ou des ateliers.

Le montant de la subvention est de 10 000 €.

Cette dépense de fonctionnement sera imputée sur l'imputation 65-0202-6574 - P632 - Exercice 2022.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Association Décider Ensemble (organisateur des rencontres européennes de la participation citoyenne) ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Association Décider Ensemble, relative aux Rencontres Européennes de la participation citoyenne, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220602